

Municipalité de Hières-sur-Amby

Réunion du Conseil Municipal

21 septembre 2012

Date de la convocation 14 septembre 2012

9 Présents P. CHOLLIER - M. LAJOIE - G. CONSTAN - C. ALLOIN - C. ANTOINE - JM BIESSY - A. COIFFET - H. DESCHAMPS -- I. LUCIANI.

3 Absents C. EL AMINE - N. ALBIZZI - C. DE CECCO.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2012.

Suite à une rencontre en mairie, M. Breuza, Directeur de la Société d'Aménagement du Rhône-Alpes (SARA) préfère s'engager dans la présentation de la société auprès du Conseil municipal après avoir soumis le projet d'extension du village à son cabinet. Une étude de rentabilité en découlera et une décision sera prise d'ici une dizaine de jours sur l'opportunité d'un partenariat entre la commune et cette société.

M. le Maire rappelle que la SARA est l'outil de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) qui intervient dans les projets de création de zones commerciales et urbaines en assurant la gestion administrative des dossiers et le suivi des travaux. Les communes extérieures à la CAPI peuvent y adhérer individuellement en souscrivant des actions. Le sujet est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCIC)

Modifications statutaires

M. Le Maire donne lecture des délibérations prises par la CCIC le 28 juin dernier pour modification de ses statuts. La première a pour objet de redéfinir les voiries d'intérêt communautaires, en précisant leurs critères, les cas d'exclusions et l'étendue de la compétence. La seconde s'inscrit dans le cadre de la politique du logement social, et propose l'élargissement à une compétence optionnelle de garantie d'emprunt destinée au financement des programmes de logements sociaux.

Le Conseil municipal approuve le projet de révision des statuts de la CCIC concernant ces deux compétences.

SYNDICATS

Collège Lamartine

Considérant que les communes de Panossas, Optevoz, et Veyssilieu n'ont plus d'enfants scolarisés au collège Lamartine compte tenu de la nouvelle carte scolaire, le conseil municipal accepte leur retrait du syndicat.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)

Vu le courrier de M. le Préfet qui propose d'engager la procédure de dissolution du SIVU, et la délibération de ce syndicat qui en accepte le principe, le Conseil municipal approuve la démarche. Pour information, les communes recevront un pourcentage sur la vente des actifs, à la hauteur de ce qu'elles ont investi en mise de fonds.

Lycée la Pléiade

Le Conseil prend connaissance du courrier du Président du syndicat du lycée la Pléiade envoyé à M. le Préfet de l'Isère dans lequel il fait part de ses questionnements quant aux conditions de reprise des biens du syndicat par la commune de Pont-de-Chéruy.

Alors que les communes ont investi 4 771 500 € (gymnase, médiathèque, mobilier, abri bus, parking et VRD, abri bus), les élus de Pont-de-Chéruy souhaitent « acquérir » l'ensemble sans en indemniser les communes, et sans garantie que les associations sises dans d'autres communes pourront continuer à en avoir la jouissance dans les mêmes conditions. Il souhaite le concours du Préfet pour obtenir une proposition juste et adaptée à la situation, ce que le conseil municipal soutient.

VOIRIE

Lots à Marignieu

Le cahier des charges de 3 lots situés à Marignieu prévoit qu'un exutoire des eaux pluviales et eaux usées traitées soit possible en dehors des parcelles. Une note d'impact de ces eaux sur les espèces protégées dans ce secteur émise par la CCIC donne un avis favorable à ce qu'elles soient guidées dans le fossé qui longe la rue Saint Martin Grangère. Les futures habitations n'étant pas dans le périmètre Natura 2000 elles ne sont pas soumises à étude d'impact.

M. le Maire précise que la réalisation des conduites pour raccordement au réseau sera à la charge des propriétaires avec qui des conventions seront signées pour acceptation des rejets sur le domaine public.

Sentier piéton

Le Conseil municipal accepte de classer le nouveau sentier piéton parmi les voies communales. Il s'agira d'un chemin rural qui portera le nom de « sentier de la Voute ». La commission d'urbanisme travaillera sur son prolongement car plusieurs tracés sont possibles.

RD 65e

M. Le maire a alerté la maison du Département sur l'état de la RD 65^e qui relie le hameau de Bourcieu au village, empruntée régulièrement par des cars de ramassage scolaire. Un enrochement végétalisé permettrait d'éviter que la chaussée s'affaisse par endroits, le principe ayant été accepté par l'architecte des bâtiments de France.

PERSONNEL

Convention de participation

Le décret du 8 novembre 2011 offre la possibilité de participer financièrement à la protection sociale des agents des collectivités, avec obligation de mise en place au 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) a établi un cahier des charges auquel des mutuelles ont répondu et a retenu une offre pour chaque lot. Le conseil municipal doit à présent décider s'il s'engage à signer une convention de participation, ou s'il y renonce, et ce avant le 15 octobre.

Le Conseil regrette que le CDG 38 n'ait pas obtenu plus tôt les informations nécessaires pour un choix éclairé, d'autant plus que deux réunions sur ce sujet sont prévues la semaine prochaine, dont l'une avec la mutuelle à laquelle les agents cotisent actuellement. Il souhaiterait pouvoir reporter cette décision, pour une éventuelle application au 1^{er} janvier 2014 et charge la secrétaire générale de soumettre cette question en réunion avec le CDG 38 lundi prochain.

FINANCES

Cantine scolaire

M. le Maire présente le bilan de l'activité 2011/2012 faisant apparaître un déficit de 1 270.64 €, qui s'explique principalement par le remplacement pendant 4 mois de la cantinière pour cause d'arrêt maladie d'une part, et une fréquentation un peu moins importante d'autre part. Les prévisions pour l'exercice 2012/2013 laissant apparaître un déficit de 4 181 €, le Conseil municipal décide de verser au Sou des écoles une subvention équivalente.

Une demande de participation aux frais de fonctionnement de la cantine sera demandée à la commune de Verna au prorata du nombre d'enfants.

Situation financière 2011

Au vu de la situation financière de la commune en 2011, le trésorier annonce que la capacité d'autofinancement a augmenté de 134% grâce essentiellement aux dotations liées à la compensation de taxe professionnelle. L'endettement reste supérieur à la moyenne départementale compte tenu des derniers investissements (station d'épuration et rénovation du musée), compensée par la capacité d'autofinancement à hauteur de 368 617 €. Le fonds de roulement représente environ 4 mois 1/2 de dépenses courantes (2 à 3 étant considérés comme suffisants).

Il rappelle également que la commune dispose encore de marge de manœuvre sur la fiscalité, les taux de taxe habitation et taxe foncière sur le foncier bâti étant inférieurs aux moyennes départementales de la strate.

Compte administratif

Un compte administratif arrêté au 13 septembre, a été transmis au Conseil municipal avant la réunion et ne suscite pas de questions particulières.

Encaissement de chèques

Le Conseil autorise le Maire à encaisser deux chèques de Groupama pour remboursements sur sinistres, soit 2 852.336 € et 37.42 €

Psychologue scolaire

En réponse à la demande du psychologue scolaire en poste sur le secteur de Tignieu dont dépend la commune pour les classes maternelles et élémentaires, le Conseil municipal répond favorablement à la demande de versement d'une subvention de 60 € pour contribuer à l'achat de tests et protocoles de tests, ainsi que la documentation professionnelle nécessaire à son activité.

TRAVAUX

Scierie

L'examen de devis pour remise en état de la toiture de l'aile gauche de la scierie est reporté à la prochaine réunion, les charpentiers n'ayant pas transmis leurs devis.

Aménagement de la « Montée de la Cure »

M. le Maire rappelle combien il est nécessaire de limiter la vitesse, développer et sécuriser les déplacements doux dans le centre bourg.

Considérant que pour faire avancer ce dossier il est indispensable de faire appel à un bureau d'étude pour obtenir des réponses urbaines, paysagères, énergétiques, techniques et économiques adaptées, le Conseil municipal l'autorise à lancer une consultation en procédure adaptée pour étude et maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission AVAP : de nouveaux textes ont réduit la composition de la commission d'Aire de Valorisation et d'Aménagement Paysager à quinze personnes maximum. Le Conseil municipal accepte le retrait de M. GAJNIK, BOSCO, et MOLY de cette commission.
- A la demande d'un particulier, le Conseil municipal accepte que la salle des fêtes soit occupée chaque mercredi soir pour des entraînements au rock acrobatique. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à animer une journée récréative.
- M. COIFFET demande que la commission travaux examine l'état de la rue des Balcons du Rhône qui semble s'affaisser par endroits, et n'évacue pas suffisamment les eaux pluviales.

Fin de la réunion à 23h30.

Prochaine réunion : non arrêtée



Hières
SUR
Amby

Réunion du 21 septembre 2012

Nom	Prénom	Signature
CHOLLIER	Patrick	
ALBIZZI	Nicole	-----
ALLOIN	Cathy	
ANTOINE	Cathy	
BIESSY	Jean-Marc	
COIFFET	Alain	
CONSTAN	Geneviève	
DE CECCO	Céline	-----
DESCHAMPS	Hervé	
EL AMINE	Chahid	-----
LAJOIE	Michel	
LUCIANI	Isabelle	